UNIVERSITÉ TOULOUSE III – Paul SABATIER

FACULTÉS DE MEDECINE

Année 2019 2019 TOU3 1155

THÈSE

POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE SPECIALITÉ MÉDECINE GÉNÉRALE

Présentée et soutenue publiquement par Joris COLOMB Le 03 décembre 2019

Attitude des médecins généralistes en région Occitane Ouest face à une demande de prescription de correction optique

Directeur de thèse : Monsieur le Docteur Jordan Birebent

JURY:

Monsieur le Professeur Pierre Mesthe

Monsieur le Professeur Jean Christophe Poutrain

Monsieur le Docteur Jordan Birebent

Madame le Docteur Marguerite Bayart

Monsieur le Docteur David Garcia

Assesseur

Assesseur



UNIVERSITÉ TOULOUSE III – Paul SABATIER

FACULTÉS DE MEDECINE

Année 2019 2019 TOU3 1155

THÈSE

POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE SPECIALITÉ MÉDECINE GÉNÉRALE

Présentée et soutenue publiquement par Joris COLOMB Le 03 décembre 2019

Attitude des médecins généralistes en région Occitane Ouest face à une demande de prescription de correction optique

Directeur de thèse : Monsieur le Docteur Jordan Birebent

JURY:

Monsieur le Professeur Pierre Mesthe

Monsieur le Professeur Jean Christophe Poutrain

Monsieur le Docteur Jordan Birebent

Madame le Docteur Marguerite Bayart

Monsieur le Docteur David Garcia

Assesseur

Assesseur





TABLEAU du PERSONNEL HU

des Facultés de Médecine du l'Université Paul Sabatier au 1er septembre 2018

Professeurs Honoraires

Doyen Honoraine Professeur Honoraine P	Doyen Honoraire Doyen Honoraire	M. CHAP Hugues M. GUIRAUD-CHAUMEIL Bernard
Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Professeur Ho		
Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Professeur Honoraire Pro		
Doyen Honoraire Professeur Hon		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		M. ARLET Jacques
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu	Professeur Honoraire	M. BAYARD Francis
Professeur Honoraire Professeu		M. BOCCALON Henri
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		M. CARRIERE Jean-Paul
Professeur Honoraire Professeu		M. CARTON Michel
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire Professeu		M. CHAVOIN Jean-Pierre
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire Professeu		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Prancis	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Prancpis		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Prancy		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Prancpis		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Prancpis		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Ves M. LAZORTHES Ves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Ves		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Professeur Honoraire M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Pranck M. LAZORTHES Pranck		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Pvos	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck		
Professeur Honoraire associé Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. M. LAZORTHES Professeur Honoraire M. M		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Vves M. LEOPHONTE Paul M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Paul M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAGONAUL Jean-François	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Professeur Honoraire M. LAZORTHES Prancy M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Vyes Professeur Honoraire M. LAZORTHES ON AGRANDAL Jean-François	Professeur Honoraire	M. ESQUERRE J.P.
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Paul M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAGNANAU Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck M. LAZORTHES Pves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Paul M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. FRAYSSE Bernard Professeur Honoraire M. FRAYSSE Dernard Professeur Honoraire M. GERAUD Gilles Professeur Honoraire M. GERAUD Gilles Professeur Honoraire M. GHISOLFI Jacques Professeur Honoraire M. GOUZI Jean-Louis Professeur Honoraire M. GURAUD CHAUMEIL Bemard Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. FREXINOS Jacques Professeur Honoraire Mme GENESTAL Michèle Professeur Honoraire M. GERAUD Gilles Professeur Honoraire M. GERAUD Gilles Professeur Honoraire M. GUIZ-Jacques Professeur Honoraire M. GUIZ-Jacques Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LAZENG Louis Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Vves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Vves Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire Mme GENESTAL Michèle Professeur Honoraire M. GERAUD Gilles Professeur Honoraire M. GHISOLFI Jacques Professeur Honoraire M. GOUZI Jean-Louis Professeur Honoraire M. GURAUD CHAUMEIL Bemard Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Pves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Paul Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. LAZORTHES Paul M. MAGNAVAL Jean-François	Professeur Honoraire	M. FREXINOS Jacques
Professeur Honoraire M. GHISOLFI Jacques Professeur Honoraire M. GUIZI Jean-Louis Professeur Honoraire M. GUIRAUD CHAUMEIL Bemard Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LACARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAVRENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François	Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire M. GOUZI Jean-Louis Professeur Honoraire M. GURAUD CHAUMEIL Bemard Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAGNAVAL Jean-François	Professeur Honoraire	M. GERAUD Gilles
Professeur Honoraire M. GUIRAUD CHAUMEIL Bemard Professeur Honoraire M. HOFF Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LAZORTHES Prus Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves		
Professeur Honoraire M. HOFF, Jean Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire M. LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. JOFFRE Francis Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire Mme LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LACOMME Yves Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire Mme LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Fyes Professeur Honoraire M. LAZORTHES Paul Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAGARRIGUE Jacques Professeur Honoraire Mme LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire Mme LARENG Marie-Blanche Professeur Honoraire M. LAZENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LARENG Louis Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. LAURENT Guy Professeur Honoraire M. LAZORTHES Franck Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		M. LARENG Louis
Professeur Honoraire M. LAZORTHES Yves Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François	Professeur Honoraire	M. LAURENT Guy
Professeur Honoraire M. LEOPHONTE Paul Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
Professeur Honoraire M. MAGNAVAL Jean-François		
. TOTOGOGO IVI. IVINIVELLI E CIAGGO		
		III II III II II II II II II II II

Professeur Honoraire

Professeur Honoraire

M. MANSAT Michel
M. MASSIP Patrice
M. MASSIP Patrice
M. MASZIERES Bernard
M. MONROZIES Xavier
M. MOSCOVICI Jacques
M. MURAT
M. OLIVES Jean-Pierre
M. PASCAL Jean-Pierre
M. PASCAL Jean-Pierre
M. PASCAL Jean-Jacques
M. PLANTE Pierre
M. PONTONNIER Georges
M. PONTONNIER Georges
M. POURRAT Jacques
M. PRIS Jacques
M. PRIS Jacques
M. PRIS Jacques
M. PUEL Jacqueline
M. RUEL Jean-Jacques
M. RAILHAC Jean-Jacques
M. REGIS Henri
M. REGNIER Claude
M. REME Jean-Michel
M. ROCHE Henri
M. ROLLAND Michel
M. ROLLAND Michel
M. SALVADOR Michel
M. SALVADOR Michel
M. SALVADOR Michel
M. SALVARE Robert
M. SIMON Jacques
M. SUC Jean-Michel
M. THOUVENOT Jean-Paul
M. TREMOULET Michel
M. VALDIGUIE Pierre
M. VAYSSE Philippe
M. VIRENOUE Christian
M. VIGIGUIE Pierre
M. VAYSSE Philippe
M. VIRENOUE Christian
M. VOIGT Jean-Jacques

Professeurs Émérites

Professeur ADER Jean-Louis Professeur ADER Jean-Louis Professeur ALBAREDE Jean-Louis Professeur ARBUS Louis Professeur BOCCALON Henri Professeur BOCCALON Henri Professeur BONEU Bernard Professeur CHANONTIN Bernard Professeur CHAP Hugues Professeur COHTÉ Jean Professeur CONTÉ Jean Professeur DABERNAT Henri Professeur DABERNAT Henri Professeur DABERNAT Henri Professeur DELISLE Marie-Bernadet Professeur DELISLE Marie-Bernadet

Professeur DELISLE Marie-Bernadette
Professeur GUIRAUD-CHAUMEIL Bernard

Professeur GUIRAUD-CHAUMEIL Berna Professeur JOFFRE Francis Professeur LAGARRIGUE Jacques Professeur LARENG Louis Professeur LAZENT Guy Professeur MAGNAVAL Jean-François Professeur MANELFE Claude Professeur MASSIP Patrice Professeur MASIP Patrice Professeur MOSCOVICI Jacques Professeur MOSCOVICI Jacques Professeur MURAT

Professeur MURAT
Professeur ROQUES-LATRILLE Christian
Professeur SALVAYRE Robert
Professeur SARRAMON Jean-Pierre

Professeur SIMON Jacques

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN

Mme BONGARD Vanina

37 allées Jules Guesde - 31062 TOULOUSE Cedex

P.U. - P.H.

Classe Exceptionnelle et 1ère classe

M. ADOUE Daniel (C.E) Médecine Interne, Gériatrie

M. AMAR Jacques Thérapeutique
M. ATTAL Michel (C.E) Hématologie
M. AVET-LOISEAU Hervé Hématologie, transfusion
Mme BEYNE-RAUZY Odile Médecine Interne
M. BIRMES Philippe Psychiatrie

M. BLANCHER Antoine Immunologie (option Biologique)
M. BONNEVIALLE Paul (C.E) Chirurgie Orthopédique et Traumatologie.

M. BOSSAVY Jean-Pierre (C.E) Chirurgie Vasculaire
M. BRASSAT David Neurologie

M. BROUCHET Laurent Chirurgie thoracique et cardio-vascul

M. BROUSSET Pierre (C.E)

M. CALVAS Patrick (C.E)

M. CARRERE Nicolas

M. CARRIE Didier (C.E)

M. CHALY Yves

M. CHALY EAU Dominique

M. CHOLLET Francois (C.E) Neurologie

M. DAHAN Marcel (C.E)
Chirurgie Thoracique et Cardiaque
M. DE BOISSEZON Xavier
Médecine Physique et Réadapt Fonct.

M. DEGUINE Olivier (C.E)

Oto-rhino-laryngologie

M. DUCOMMUN Bernard

Cancérologie

M. FERRIERES Jean (C.E) Epidémiologie, Santé Publique

M. FOURCADE Olivier Anesthésiologie
M. FOURNIÉ Pierre Ophtalmologie
M. GAME Xavier Urologie

M. GEERAERTS Thomas Anesthésiologie et réanimation
M. IZOPET Jacques (C.E) Bactériologie-Virologie
Mme LAMANT Laurence (C.E) Anatomie Pathologique

M. LANG Thierry (C.E) Biostatistiques et Informatique Médicale

M. LANGIN Dominique (C.E)
M. LAUWERS Frédéric
M. LAUQUE Dominique (C.E)
Médecine Interne
M. LIBLAU Roland (C.E)
Immunologie
M. MALAVAUD Bernard
Urologie

M. MALAVAUD Bernard Urologie

M. MANSAT Pierre Chirurgie Orthopédique

M. MARCHOU Bruno Maladies Infectieuses

M. MAZIERES Julien Pneumologie
M. MOLINIER Laurent Epidémiologie, Santé Publique

M. MONTASTRUC Jean-Louis (C.E) Pharmacologie

Mme MOYAL Elisabeth Cancérologie

Mme NOURHASHEMI Fatemeh (C.E) Gériatrie

M. OSWALD Eric Bactériologie-Virologie
M. PARANT Olivier Gynécologie Obstétrique

M. PARIENTE Jérémie Neurologie

M. PARINAUD Jean (C.E)

Biol. Du Dévelop. et de la Reprod.

M. PAUL Carle Dermatologie
M. PAYOUX Pierre Biophysique
M. PAYRASTRE Bernard (C.E) Hématologie

M. PERON Jean-Marie Hépato-Gastro-Entérologie

M. PERRET Bertrand (C.E) Biochimie M. RASCOL Olivier (C.F.) Pharmacologie M. RECHER Christian Hématologie M. RISCHMANN Pascal Urologie M. RIVIERE Daniel (C.E) Physiologie M. SALES DE GAUZY Jérôme Chirurgie Infantile M. SALLES Jean-Pierre (C.E) Pédiatrie M. SANS Nicolas Radiologie

Mme SELVES Janick Anatomie et cytologie pathologiques

M. SERRE Guy (C.E) Biologie Cellulaire
M. TELMON Norbert (C.E) Médecine Légale
M. VINEL Jean-Pierre (C.E) Hépato-Gastro-Entérologie

P.U. Médecine générale M. OUSTRIC Stéphane Doyen : D. CARRIE

P.U. - P.H. 2ème classe

Zerrie Glasse

M. BONNEVIALLE Nicolas Chirurgie orthopédique et traumatologique

M. BUREAU Christophe Hépato-Gastro-Entéro
Mme CASPER Charlotte Pédiatrie
Mme CHARPENTIER Sandrine Médecine d'urgence
M. COGNARD Christophe Neuroradiologie

M. LAIREZ Olivier Biophysique et médecine nucléaire

M. LAROCHE Michel Rhumatologie
M. LEOBON Bertrand Chirurgie Thoracique et Cardiaque

M. LOPEZ Raphael Anatomie

M. MARTIN-BLONDEL Guillaume Maladies infectieuses, maladies tropicales

M. MARX Mathieu Oto-rhino-laryngologie
M. MAS Emmanuel Pédiatrie

M. OLIVOT Jean-Marc Neurologie
M. PORTIER Guillaume Chirurgie Digestive
M. RONCALLI Jérôme Cardiologie
Mme RUYSSEN-WITRAND Adeline Rhumatologie

Mme SAVAGNER Frédérique Biochimie et biologie moléculaire

M. SOL Jean-Christophe Neurochirurgie

Mme TREMOLLIERES Florence Biologie du développement

Mme VEZZOSI Delphine Endocrinologie

P.U. Médecine générale M. MESTHÉ Pierre

Professeur Associé Médecine générale

M. ABITTEBOUL Yves
M. POUTRAIN Jean-Christophe

Professeur Associé en Neurologie Mme PAVY-LE TRAON Anne

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL 133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex

Doyen: E. SERRANO

Professeur Associé de Médecine Générale

M. STILLMUNKES André

	P.H. nnelle et 1ère classe		- P.H. classe
M. ACAR Philippe	Pédiatrie	M. ARBUS Christophe	Psychiatrie
M. ACCADBLED Franck	Chirurgie Infantile	M. AUSSEIL Jérôme	Biochimie et biologie moléculaire
M. ALRIC Laurent (C.E)	Médecine Interne	M. BERRY Antoine	Parasitologie
Mme ANDRIEU Sandrine	Epidémiologie	M. BONNEVILLE Fabrice	Radiologie
M. ARNAL Jean-François	Physiologie	M. BOUNES Vincent	Médecine d'urgence
Mme BERRY Isabelle (C.E)	Biophysique	Mme BOURNET Barbara	Gastro-entérologie
M. BUJAN Louis (C. E)	Urologie-Andrologie	M. CHAPUT Benoit	Chirurgie plastique et des brûlés
Mme BURA-RIVIERE Alessandra	Médecine Vasculaire	M. CHAYNES Patrick	Anatomie
M. BUSCAIL Louis (C.E)	Hépato-Gastro-Entérologie	Mme DALENC Florence	Cancérologie
M. CANTAGREL Alain (C.E)	Rhumatologie	M. DECRAMER Stéphane	Pédiatrie
M. CARON Philippe (C.E)	Endocrinologie	M. DELOBEL Pierre	Maladies Infectieuses
M. CHAUFOUR Xavier	Chirurgie Vasculaire	M. FAGUER Stanislas	Néphrologie
M. CHIRON Philippe (C.E)	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	M. FRANCHITTO Nicolas	Addictologie
M. CONSTANTIN Amaud	Rhumatologie	M. GARRIDO-STÖWHAS Ignacio	Chirurgie Plastique
M. COURBON Frédéric	Biophysique	Mme GOMEZ-BROUCHET Anne-Muriel	Anatomie Pathologique
Mme COURTADE SAIDI Monique	Histologie Embryologie	M. HUYGHE Eric	Urologie
M. DAMBRIN Camille	Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire	Mme LAPRIE Anne	Radiothérapie
M. DELABESSE Eric	Hématologie	M. LAURENT Camille	Anatomie Pathologique
M. DELORD Jean-Pierre	Cancérologie	M. MARCHEIX Bertrand	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
M. DIDIER Alain (C.E)	Pneumologie	M. MAURY Jean-Philippe	Cardiologie
Mme DULY-BOUHANICK Béatrice	Thérapeutique	M. MEYER Nicolas	Dermatologie
M. ELBAZ Meyer	Cardiologie	M. MUSCARI Fabrice	Chirurgie Digestive
M. GALINIER Michel (C.E)	Cardiologie	M. REINA Nicolas	Chirurgie orthopédique et traumatologique
M. GLOCK Yves (C.E)	Chirurgie Cardio-Vasculaire	M. SILVA SIFONTES Stein	Réanimation
M. GOURDY Pierre	Endocrinologie	M. SOLER Vincent	Ophtalmologie
M. GRAND Alain (C.E)	Epidémiologie. Eco. de la Santé et Prévention	Mme SOMMET Agnès	Pharmacologie
M. GROLLEAU RAOUX Jean-Louis	Chirurgie plastique	Mme SOTO-MARTIN Maria-Eugénia	Gériatrie et biologie du vieillissement
Mme GUIMBAUD Rosine	Cancérologie	M. TACK Ivan	Physiologie
Mme HANAIRE Hélène (C.E)	Endocrinologie	M. VERGEZ Sébastien	Oto-rhino-laryngologie
M. KAMAR Nassim	Néphrologie	M. YSEBAERT Loic	Hématologie
M. LARRUE Vincent	Neurologie		
M. LEVADE Thierry (C.E)	Biochimie		
M. MALECAZE François (C.E)	Ophtalmologie	P.U. Médecine générale	
M. MARQUE Philippe	Médecine Physique et Réadaptation	Mme ROUGE-BUGAT Marie-Eve	
Mme MAZEREEUW Juliette	Dermatologie	Bustonessa Anna siá de Máda sina Cárda	and all
M. MINVILLE Vincent	Anesthésiologie Réanimation	Professeur Associé de Médecine Génér	ale
M. OTAL Philippe	Radiologie	M. BOYER Pierre	
M. RAYNAUD Jean-Philippe (C.E) M. RITZ Patrick	Psychiatrie Infantile Nutrition	Professeur Associé en Pédiatrie	
M. ROLLAND Yves (C.E)	Gériatrie	Mme CLAUDET Isabelle	
M. ROUGE Daniel (C.E)	Médecine Légale	Wille OLAGBET ISabbile	
M. ROUSSEAU Hervé (C.E)	Radiologie		
M. ROUX Franck-Emmanuel	Neurochirurgie		
M. SAILLER Laurent	Médecine Interne		
M. SCHMITT Laurent (C.E)	Psychiatrie		
M. SENARD Jean-Michel (C.E)	Pharmacologie		
M. SERRANO Elie (C.E)	Oto-rhino-laryngologie		
M. SOULAT Jean-Marc	Médecine du Travail		
M. SOULIE Michel (C.E)	Urologie		
M. SUC Bertrand	Chirurgie Digestive		
Mme TAUBER Marie-Thérèse (C.E)	Pédiatrie		
Mme URO-COSTE Emmanuelle	Anatomie Pathologique		
M. VAYSSIERE Christophe	Gynécologie Obstétrique		
M. VELLAS Bruno (C.E)	Gériatrie		

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN 37, allées Jules Guesde - 31062 Toulouse Cedex

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE- RANGUEIL 133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE cedex

BA	C.		- 11	ш	
IVI.		IJ.	-	п.	

M. ABBO Olivier Chirurgie infantile M. APOIL Pol Andre Immunologie Mme ARNAUD Catherine Epidémiologie Mme BERTOLI Sarah Hématologie, transfusion M. BIETH Eric Génétique

Mme CASPAR BAUGUIL Svivie Nutrition Mme CASSAGNE Myriam Ophtalmologie Mme CASSAING Sophie Parasitologie

M. CAVAIGNAC Etienne Chirurgie orthopédique et traumatologie

Mme CHANTALAT Elodie Anatomie M. CONGY Nicolas Immunologie Mme COURBON Christine Pharmacologie Mme DAMASE Christine Pharmacologie Mme de GLISEZENSKY Isabelle Physiologie Mme DE MAS Véronique Hématologie

M. DUBOIS Damien Bactériologie Virologie Hygiène Mme FILLAUX Judith Parasitologie M. GANTET Pierre Biophysique Mme GENNERO Isabelle Biochimie

Mme GENOUX Annelise Biochimie et biologie moléculaire

M. HAMDI Safouane Biochimie Mme HITZEL Anne Biophysique M. IRIART Xavier Parasitologie et mycologie Mme JONCA Nathalie Biologie cellulaire

M. KIRZIN Sylvain Chirurgie générale Mme LAPEYRE-MESTRE Marvse M. LHERMUSIER Thibault Cardiologie M. LHOMME Sébastien Bactériologie-virologie Mme MONTASTIER Emilie Nutrition

Mme MOREAU Marion Physiologie Mme NOGUEIRA M.L. Biologie Cellulaire M. PILLARD Fabien Physiologie Mme PUISSANT Bénédicte Immunologie

Mme RAYMOND Stéphanie Bactériologie Virologie Hygiène Biochimie

Mme SABOURDY Frédérique Mme SAUNE Karine M. TAFANI Jean-André

Biophysique Mme VAYSSE Charlotte Cancérologie Gynécologie obstétrique M. VIDAL Fabien

M.C.U. Médecine générale M. BRILLAC Thierry

Mme DUPOUY Julie

M.C.U. - P.H

Mme ABRAVANEL Florence Bactériologie Virologie Hygiène Mme BASSET Céline Cytologie et histologie Mme CAMARE Caroline Biochimie et biologie moléculaire

M. CAMBUS Jean-Pierre Mme CANTERO Anne-Valérie Biochimie Mme CARFAGNA Luana Pédiatrie Mme CASSOL Emmanuelle Biophysique Mme CAUSSE Elizabeth Biochimie M. CHASSAING Nicolas Génétique M. CLAVEL Cyril Biologie Cellulaire

Mme COLOMBAT Magali Anatomie et cytologie pathologiques

Mme CORRE Jill Hématologie M. DE BONNECAZE Guillaume Anatomie M. DEDOUIT Fabrice Médecine Légale M. DELPLA Pierre-André Médecine Légale M. DESPAS Fabien Pharmacologie M. EDOUARD Thomas Pédiatrie Mme ESQUIROL Yolande Médecine du travail

Mme EVRARD Solène Histologie, embryologie et cytologie

Mme GALINIER Anne Nutrition Mme GALLINI Adeline Epidémiologie Mme GARDETTE Virginie Epidémiologie M. GASQ David Physiologie M GATIMEL Nicolas

Médecine de la reproduction Mme GRARE Marion Bactériologie Virologie Hygiène Mme GUILBEAU-FRUGIER Céline Anatomie Pathologique M. GUILLEMINAULT Laurent Pneumologie Mme GUYONNET Sophie Nutrition

M. HERIN Fabrice Médecine et santé au travail Mme INGUENEAU Cécile Biochimie

M. LEANDRI Roger Biologie du dével. et de la reproduction

M. LEPAGE Benoit Biostatistiques et Informatique médicale Mme MAUPAS SCHWALM Françoise **Biochimie**

M. MIEUSSET Roger Biologie du dével. et de la reproduction M. MOULIS Guillaume Médecine interne

Mme NASR Nathalie Neurologie

M. RIMAILHO Jacques Anatomie et Chirurgie Générale M. RONGIERES Michel Anatomie - Chirurgie orthopédique Mme VALLET Marion Physiologie

Hématologie

M.C.U. Médecine générale M. BISMUTH Michel Mme ESCOURROU Brigitte

M. VERGEZ François

Maîtres de Conférences Associés de Médecine Générale

Dr FREYENS Anne Dr IRI-DELAHAYE Motoko Dr CHICOULAA Bruno

Bactériologie Virologie

Dr BIREBENT Jordan Dr BOURGEOIS Odile Dr LATROUS Leila

Remerciements aux membres du jury

Monsieur le Professeur Pierre Mesthe

Vous me faites l'honneur de présider le jury de ma thèse et de juger mon travail. Je vous remercie de l'intérêt porté à cette thèse. Veuillez recevoir l'expression de toute ma reconnaissance et de mon respect.

Monsieur le Professeur Jean Christophe Poutrain

Je vous remercie d'avoir accepté de siéger dans ce jury de thèse, j'en suis très honoré. Veuillez recevoir ici l'expression de toute ma reconnaissance pour avoir accepté de juger mon travail.

Madame le Docteur Marguerite Bayart

Je te remercie de participer à ce jury qui clôture mes études de médecine. Notre rencontre professionnelle m'apporte beaucoup. Avant, ma maitresse de stage maintenant dans mon jury de thèse, et plus tard, je sais, toujours là.

Monsieur le Docteur David Garcia

Merci d'être là pour la vision de ta spécialité sur ce travail. Merci d'avoir accepté de faire partie de ce jury. Merci pour tes coups de pouce sur cette thèse.

Monsieur le Docteur Jordan Birebent, mon directeur de thèse

Merci d'avoir accepté d'encadrer mon travail et de vous y être tant investi. Votre aide et vos conseils ont été précieux pour le mener à terme. Je vous en suis sincèrement reconnaissant.

Remerciements personnels

A ma famille,

A mes parents, les valeurs que vous m'avez transmises, l'aide et la présence apportées à chaque instant : votre soutien constant, de mon projet de reprendre mes études à mon aventure rurale.

A mon frère, ta bienveillance d'ainé, ta façon de parler fort, ta sensibilité vraie. A ta merveille Clara et un petit bout pour bientôt. A Anne Lise qui te supporte.

A Irene, à ton regard toujours fier de tes neveux, souvent embué de larmes. A mes cousins, Yann et Typhaine.

A Patou et notre amour commun de l'Armentiers.

A Mylène et Marc toujours présents à mes côtés, malgré la distance.

A Anne Marie et Marion, à Monique, qui m'ont connu bébé.

A Thierry, Max, Gemma, Michou, ma thèse arrive trop tard.

A ma belle-famille, accueillante et qui a participé de ma conversion tarnaise.

A tous mes maitres de stage, tuteurs, rencontres professionnelles

A l'équipe du gérontopole : Dr Pascal Saidlitz, drôle, humain et brillant ; Thierry Voisin, Thomas Krams, Annabelle Castex.

A l'équipe des urgences du CHIVA.

Au cabinet de Roques : Dr Maïlis Briole, qui m'appris le parler vrai aux patients ; Isabelle Fray, Anne Saint Martin.

Au cabinet de Villeneuve : Dr Emeline Ducos De Lahitte sa rigueur, sa haute opinion du métier et un souvenir inoubliable après un restaurant chinois, Marc Lorrain, Sandra Mahaie.

A l'équipe du Tarn : Dr Patrick Fabre, Marie-Elisabeth Delga ma marraine de Lautrec et les bons repas partagés, Benoit Delga, Bouvet Loïc. A l'accueil de Réalmont, où l'on se sent comme chez soi.

A l'équipe de Toulouse Nord : Dr Marie-Christine Edouj sa générosité et ses cageots de légumes, Bernard Lemahieu, Corinne Basset, Pascal Blet.

A tous les infirmiers, secrétaires qui m'ont appris beaucoup et épaulé souvent.

Aux coups de pouces pour ma thèse : Francoise Haudry de la scolarité, Christine Martin de l'URPS, Agnès de la BU Santé.

A mes amis,

Team Thiers: Manue et Quentin, Fiastrou, Karti et Mike. On se garde à vue malgré les années et la distance, une vraie réussite.

A Courgette et Tristobal, Mayeul et Sidonie, toujours là même à Lecce...

Les rescapés de médecine, restés à Toulouse : Manon et ta belgitude, Maryne et nos souvenirs inénarrables de P2/D1, Felix et tes bruits de bouche, Poliche et tes sons d'ambulance, Léa et tes blagues incomprises, Mathoche et tes points sur le permis.

A Fanny, avec qui je partage le gout du défi. A Poney, pour ta permanente bonne humeur.

A Hugo et ton courage, à Ophélie. A notre passion du jeu.

A David et Céline, Maxence et Léonie, une super rencontre, qui durera j'espère du côté du Tarn.

A Paul et Marie, une belle rencontre autour du gout et de l'orthoptie.

A Adèle, Camille et Céline ma « belle famille » de médecine.

A Solène,

à tes paroles toujours encourageantes, à la confiance que tu me donnes, à ta candeur qui rend ma vie savoureuse, à ta présence dans tous mes scenarios.

À mon père Aux gens qui doutent

Table des matières

Liste des abréviations	
Introduction	2
Matériel et Méthode	5
Type d'étude	5
Population Etudiée	5
Période d'étude	5
Questionnaire	5
Analyse statistique des résultats	6
Résultats	7
Taux de réponse	7
Caractéristiques des médecins répondeurs	7
Fréquence de la situation et réponse à la demande	8
Fréquence de la demande	8
Réponse à la demande	8
Etat des connaissances	g
Adressage par l'opticien	g
Validité de l'ordonnance	10
Freins et motivations de la prescription, recours à l'orthoptiste	11
Freins à la prescription	11
Moteur de la prescription	12
Recours à l'orthoptiste	
Discussion	13
Conclusion	Erreur! Signet non défini
Bibliographie	21
Annovo 1 : questionnairo	24

Liste des abréviations

CNOM: Conseil National de l'Ordre des Médecins

DREES: Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation des Résultats

HAS: Haute Autorité de Santé

IFOP: Institut Français d'Opinion Publique

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes économiques

SFMG : Société Française de Médecine Générale

SNOF: Syndicat National des Ophtalmologistes de France

URPS: Union Régionale des Professionnels de Santé

WONCA: World Organization of National Colleges and Academies of General Practitioners

Introduction

En 2010, le nombre de français porteurs de correction optique était estimé à 31 millions. Le nombre de nouveaux porteurs devrait augmenter de 12% d'ici 2025 (1).

La densité des ophtalmologistes est en diminution constante: pour l'ex région Midi-Pyrénées, leur nombre a diminué de 6.9 % de 2007 à 2015 et devrait continuer à baisser de 2015 à 2020(2). A l'échelle nationale, les délais de rendez-vous chez l'ophtalmologiste étaient estimés à 52 jours en 2018(3) selon la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation des Résultats).

Dans l'objectif de désengorger les ophtalmologistes, depuis le décret n° 2007-553 du 13 avril 2007(4), les opticiens sont autorisés à renouveler, sous certaines conditions, des équipements optiques sur la base d'une précédente ordonnance.

Ce renouvellement doit être réalisé après mesure de la réfraction pour ainsi adapter si nécessaire, la nouvelle correction à la vue du patient.

Ce décret précise aussi :

- L'obligation pour l'opticien lunetier d'informer le prescripteur initial du dispositif, en cas de modification apportée à la prochaine paire.
- La possibilité pour le prescripteur initial de s'opposer à tout renouvellement optique en le précisant sur l'ordonnance du patient.

Afin d'accompagner au mieux les professionnels dans l'application de ce décret de 2007, l'HAS (Haute Autorité de Santé) a édité une double série de recommandations(5) en 2011:

- A destination des ophtalmologistes : une liste indicative des indications pour lesquelles ils peuvent s'opposer au renouvellement de corrections optiques par l'opticien.
- A destination de l'opticien : une liste des situations pour lesquelles, après mesure de réfraction, il est recommandé qu'il oriente le patient vers un ophtalmologiste.

Les règles s'appliquant aujourd'hui au renouvellement d'équipements optiques découlent du décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016(6). Il décrit les règles encadrent strictement la durée de validité de l'ordonnance d'équipement optique. Cette validité dépend du type de correction optique prescrite ainsi que de l'âge du patient.

Pour les verres correcteurs :

o Pour les moins de 16 ans : 1 an

o De 16 à 42 ans : 5 ans

o Pour les plus de 42 ans : 3 ans

Pour les lentilles de contact :

Pour les moins de 16 ans : 1 anPour les plus de 16 ans : 3 ans

En cas de demande d'ordonnance par un patient à un médecin généraliste suite à un avis auprès d'un opticien, une de ces durées a été dépassée.

Concernant les cas d'urgences (lunettes cassées ...), le décret de 2016 prévoit la délivrance « exceptionnelle » et « sans ordonnance », « lorsque l'urgence est constatée et en l'absence de solution médicale adaptée ».

Au moment de la publication de ce décret, l'arrêté du 25/10/2016(7) le complète en reprenant les recommandations HAS 2011 visant les ophtalmologistes. Pas celles visant les opticiens lunetiers.

Il n'existe pas d'obligation pour les opticiens lunetiers de renvoyer les patients vers leurs ophtalmologistes en cas d'anomalie détectée à la mesure de réfraction.

Dans la dynamique globale de délégation de taches pour libérer du temps médical, les orthoptistes viennent d'obtenir le même droit d'adaptation et de renouvellement de corrections optiques. Ce, depuis la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé (8). Les décrets d'applications ne sont pas encore connus.

Les médecins généralistes sont susceptibles de répondre à une demande de prescription de corrections optiques par leurs patients. Ces derniers pouvant être adressés par leur opticien après une mesure de réfraction.

Les praticiens peuvent être mis en difficulté par une telle demande dans un domaine très spécifique et technique de la médecine et doivent se fier aux mesures de l'opticien. Les délais d'attente pour un rendez-vous ophtalmologiques peuvent pousser le médecin à réaliser la prescription pour rendre service à son patient.

Le médecin généraliste a-t-il conscience que quand le patient est désireux d'une ordonnance de lunettes, c'est que son ordonnance initiale ne permet pas un renouvellement par l'opticien seul ?

Partant de ce constat, l'objectif principal de ce travail était de connaître l'attitude de prescription des médecins généralistes de l'ex région Midi Pyrénées, face à la demande de prescription optique.

Nos objectifs secondaires étaient de connaitre :

- La fréquence d'une telle situation
- La part des médecins généralistes familière de la législation en matière de prescription d'optique
- Les freins et moteurs d'une telle prescription
- L'existence d'une plus-value à faire réaliser les tests de réfractions par un/une orthoptiste

Matériel et Méthode

Type d'étude

Nous avons réalisé une étude quantitative transversale opérationnelle. Cette étude a été réalisée à l'aide d'un questionnaire anonyme (annexe 1).

Population Etudiée

Nous nous sommes servis d'un questionnaire envoyé par courriel aux médecins spécialistes en soins premiers. Son envoi par courriel a été réalisé par l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) grâce à sa base de données de médecins libéraux de la région Occitanie. Le courriel a été envoyé à 1733 médecins généralistes de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

La population cible était représentée par les médecins généralistes installés en ex région Midi Pyrénées. La population source était celle des inscrits à l'URPS et ayant une adresse mail valide.

Période d'étude

Le questionnaire a été diffusé le 28 juin 2019. Le recueil des réponses s'est fait du 28 juin 2019 au 28 juillet 2019. Il n'y a pas eu de relance.

Questionnaire

Le lien vers le questionnaire était contenu dans la mail diffusé par l'URPS ; le recueil a donc consisté en un auto-questionnaire disponible sur le site internet Google© et élaboré via sa plateforme Google Form©. C'est en cliquant sur le lien que les médecins avaient accès au questionnaire.

Le questionnaire comportait 4 grande parties :

- La première avec 4 questions de présentation générale comportant :
 - L'âge
 - Le sexe
 - Le type d'exercice : rural, semi rural ou urbain.
 - Le port ou non de lunettes.

La suite du questionnaire débutait par le scénario clinique suivant :

« Un/une patient(e) se présente à une de vos consultations. Elle/il vient de rencontrer son opticien pour un renouvellement de lunettes de vue. L'opticien a inscrit sur un papier les corrections nécessaires à la vue du patient. Votre patient(e) vous demande s'il vous est possible de rédiger une ordonnance de lunettes. »

- La deuxième partie était composée de deux questions visant à connaître la fréquence de ladite situation ainsi que la réponse apportée à la demande de prescription : positive ou négative.
- La troisième partie portait sur les connaissances de la législation du médecin avec deux questions : une portant sur les motivations de l'adressage par l'opticien ; l'autre portant sur les conditions de validité d'une ordonnance de lunettes.
- La quatrième et dernière partie cherchait à trouver les freins et moteurs à la prescription de corrections optiques par le médecin généraliste. Une question concernant les freins, une concernant les moteurs. Enfin une question cherchait à savoir si la délivrance d'une ordonnance de lunettes était plus fréquemment acceptée si l'examen était réalisé par un/une orthoptiste.

Le questionnaire était donc composé de 11 questions : une seule réponse courte chiffrée : celle de l'âge.

Deux étaient des questions à choix multiple : celle portant sur les raisons poussant l'opticien à adresser le patient ; la seconde sur les raisons encourageant le médecin à réaliser la prescription. Les 8 autres questions du questionnaire étaient des questions à choix simple.

Les réponses étaient anonymes et recueillies puis analysées dans un fichier Excel.

Analyse statistique des résultats

Les données ont été transférées de la plateforme Google Form© vers un tableau réalisé à l'aide du logiciel Microsoft Excel© 2019.

L'analyse descriptive a été faite à partir du logiciel Excel© 2019.

Cette analyse a consisté dans un premier temps à exprimer sous forme de pourcentages, les caractéristiques sociodémographiques de la population étudiée.

Pour répondre à notre objectif principal, nous souhaitions connaître la part des répondants qui prescrivait ou non les lunettes dans la situation décrite.

Pour répondre à nos objectifs secondaires nous voulions savoir à quelle fréquence cette situation se présentait à eux ; quelle part des répondants était familière de la législation des ordonnances de corrections optiques ; les raisons majoritaires motivant ou freinant leur prescription et enfin quelle part de ces répondants acceptait plus facilement la réalisation de la prescription si l'examen de réfraction était réalisé par un/une orthoptiste.

Une analyse descriptive a été réalisée portant sur chaque item. Nous avons représenté les résultats sous forme d'effectifs et de pourcentages.

Résultats

Taux de réponse

Le mail contenant le questionnaire a été envoyé à 1733 médecins Nous avons obtenu 220 réponses dont 220 exploitables. Le taux de réponse était de 12,70 %.

100 % des questionnaires ont été remplis en ligne.

Caractéristiques des médecins répondeurs

		Valeur absolue	Pourcentage
Effectif		220	100 %
Sexe	Femme	121	55 %
	Homme	99	45 %
Age	Moyenne	48,7 ans	
	Ecart-type	11,6 ans	
	Semi-Rural	94	42,7 %
Exercice	Urbain	80	36,4 %
	Rural	46	20,9 %
Port de lunettes	Oui	185	84,1 %
	Non	35	15,9 %

Tableau 1 : caractéristiques sociodémographiques des répondants

Fréquence de la situation et réponse à la demande

Fréquence de la demande

Cette situation a donc été rencontrée par 97,7 % (n= 215) de nos répondants et seulement 2,3 % (n=5) disent ne jamais avoir rencontré cette situation.

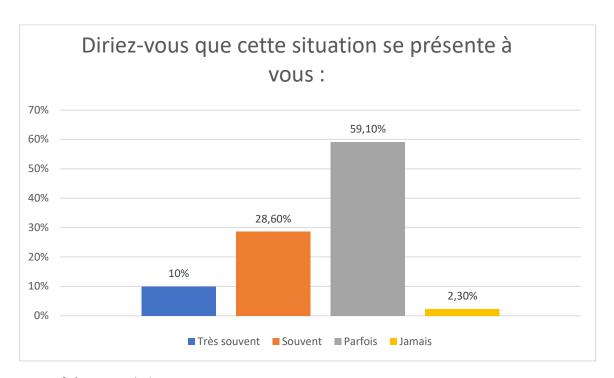


Figure 1 : fréquence de la situation

Réponse à la demande

Une grande majorité des répondants, 70,9% (n=156), choisit de prescrire contre 29,1% (n=64) qui ne prescrivent pas.

Etat des connaissances

Adressage par l'opticien

La raison la plus donnée est celle de l'accès difficile à l'ophtalmologiste à 70,9 % (n=156) mais 29,1 % (n=64) des répondants pensent qu'une modification des besoins de correction nécessite une nouvelle prescription.

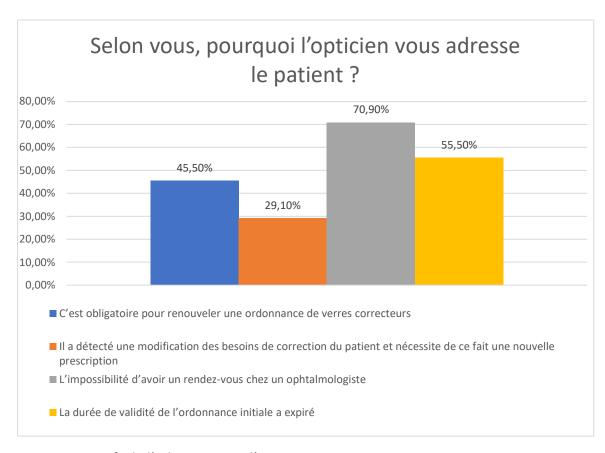


Figure 2 : motifs de l'adressage par l'opticien

Validité de l'ordonnance

La bonne réponse était les deux : elle est conditionnée par l'âge et le type de correction. Elle a été donnée par 25 % (n=56) des répondants.

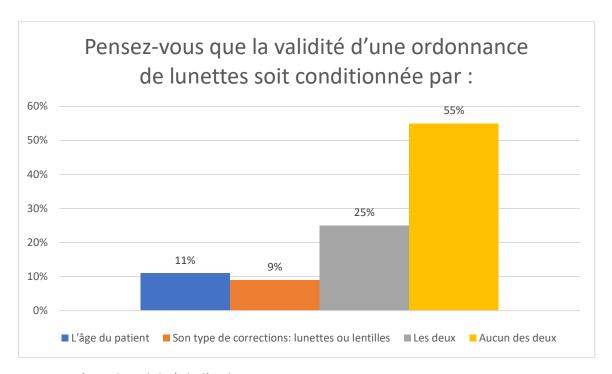


Figure 3 : critères de validité de l'ordonnance

Freins et motivations de la prescription, recours à l'orthoptiste

Freins à la prescription

La raison numéro un qui pousse les médecins à ne pas prescrire est celle des compétences en ophtalmologie pour 41,8 % (n=92).

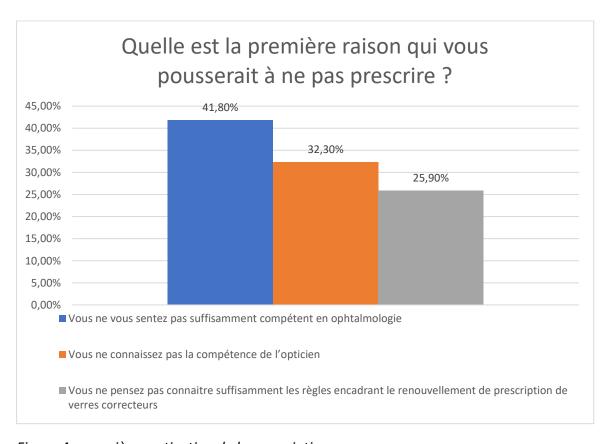


Figure 4 : première motivation de la prescription

Moteur de la prescription

Très majoritairement, c'est le service rendu au patient qui arrive en tête à 80,9 % (n=178).

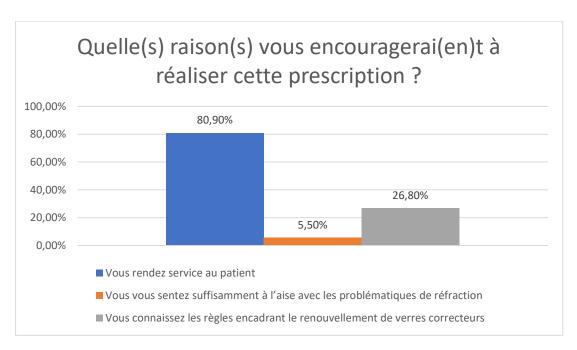


Figure 5: moteurs de la prescription

Recours à l'orthoptiste

64,10 % (n=141) des répondants sont plus enclins à réaliser cette prescription après examen par l'orthoptiste. 35.9% (n=79) n'y voient pas de plus-value.

Discussion

L'objectif principal de ce travail était de connaître la réponse apportée à la demande de prescription d'optique.

70.9 % des médecins interrogés font le choix de prescrire effectivement la correction suggérée par l'opticien.

Le code de déontologie médicale précise dans son article 8(8) « le médecin est libre de ses prescriptions qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance. Il doit, sans négliger son devoir d'assistance morale, limiter ses prescriptions et ses actes à ce qui est nécessaire à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des soins. Il doit tenir compte des avantages, des inconvénients et des conséquences des différentes investigations et thérapeutiques possibles »

Les déterminants de la prescription sont multiples et le praticien peut se sentir acculé notamment par les délais de prise en charge des ophtalmologistes et le souhait de rendre service au patient.

Il est important de savoir que cette prescription engage la responsabilité du praticien même s'il se base sur les recommandations d'un opticien. C'est l'article 34 du code de la santé publique qui le stipule(9) : « le médecin doit formuler ses prescriptions avec toute la clarté indispensable, veiller à leur compréhension par le patient et son entourage et s'efforcer d'en obtenir la bonne exécution ».

La population de notre étude diffère de la population de référence des MG exerçant en ex région Midi-Pyrénées. Notre population est plus jeune (52 ans en ex Midi Pyrénées(2), 50,6 en France(10) contre 48,7 ans dans notre étude) et plus féminine (45 % en ex Midi Pyrénées(2), 48,6 en France(10) contre 55% dans notre étude). Il apparaît également que nos répondeurs sont plus porteurs de lunettes que la population générale (70 % après 20 ans en population générale(11) selon l'INSEE, Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques contre 84,1 % dans notre étude). Ce résultat est peut-être lié à l'âge moyen de notre échantillon par rapport à la population générale.

Concernant la fréquence de la situation énoncée en début de questionnaire, nos réponses montrent qu'elle est conséquente actuellement. Seuls 2.3 % des médecins ne l'ont jamais rencontrée.

Selon nous cette situation va continuer à se présenter de plus en plus souvent pour quatre raisons :

o La baisse actuelle et future de la densité d'ophtalmologistes(2) en Midi Pyrénées

Elle est passée de 8,4 pour 100 000 habitants en 2009 à 8,3 en 2015 soit une baisse d'environ 7 %. Une baisse est prédite de 4,4 % entre 2015 et 2020(12). La Cour des comptes en 2018 dans son rapport sur la Sécurité Sociale, tablait d'ci 2030 sur une chute de la densité de 20 % au niveau national(13).

Le renouvellement des lunettes a été rendu possible par les opticiens pour désengorger les ophtalmologistes et diminuer leurs délais de prise en charge.

La densité en baisse et les délais très longs d'accès à la spécialité constatés en Midi Pyrénées, ressortent également dans notre étude : il s'agit d'un moteur fort de la prescription : 80.9 % des répondants ; tout en pensant à 70.9 % que si l'opticien dirige le patient vers son médecin généraliste c'est avant tout lié à l'impossibilité d'avoir un rendez-vous chez l'ophtalmologiste.

La diffusion de l'information

Depuis que les équipements optiques peuvent être renouvelés par les opticiens, la consommation d'optique en France a crû (+ 65% pour les montures de 2008 à 2017) bien plus vite que la population (+9,5%) (14) alors que, la durée moyenne de renouvellement a baissé (4 ans en 2007, 2.7 ans en 2018).

Les opticiens se sont emparés de la mesure, et vendent de plus en plus d'équipements optiques. Par leur biais et le bouche à oreille, les patients vont savoir qu'une ordonnance de médecin généraliste, sur la foi de l'examen d'un opticien, peut éviter de reconsulter l'ophtalmologiste.

La stagnation du marché de l'optique

L'opticiens lunettiers est tenté pour vendre plus et plus vite, de pousser les patients vers les médecins généralistes, avec des délais plus courts. 2017 a vu de nombreuses fermetures de magasins d'optiques, une baisse du chiffre d'affaire moyen par magasin (15) ajoutées à l' augmentation constante de la concurrence dans leur secteur : l'entrée en vigueur de la démocratisation de l'achat de lunettes sur Internet ou l'ouverture de magasins d'optiques low-cost entre autres.

L'évolution du système de santé

Le reste à charge zéro à l'horizon 2020 pour les équipements optiques et acoustiques s'ajoutant à l'impossibilité depuis 2015 de renouveler ses équipements en deçà de deux ans.

Si l'on s'intéresse aux connaissances des praticiens interrogés, 29.10 % estiment que la détection par un opticien d'une modification des besoins de correction oblige à une nouvelle prescription : c'est inexact, puisque la seule obligation pour l'opticien est d'informer le prescripteur initial de la modification de la correction.

Une étude a été réalisée(14) par le SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France) en avril 2019 sur l'opinion des ophtalmologistes portant sur le renouvellement optique par les opticiens ; elle a montré, que le taux de retour aux prescripteurs par les opticiens des adaptations de correction optique lors d'un renouvellement était faible : 10 par trimestre pour 84 % des ophtalmologistes alors que les estimations des renouvellements s'attendaient plutôt à 9 ou 10 fois plus.

Depuis 2007, les équipements optiques peuvent être renouvelés sur la base d'une ordonnance par les opticiens. Ce renouvellement se fait sur la base de l'âge et du type de corrections du patient. Une minorité de médecins (25 %) dans notre étude a une bonne connaissance de cette législation.

Dès lors, quand un patient, sur les conseils d'un opticien, vient nous trouver pour rédiger une ordonnance, cela signifie qu'il n'a pas été vu par un ophtalmologiste depuis une durée bien définie. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il présente une modification de ses besoins en optique.

La spécialité de médecine générale, gère depuis toujours des pathologies oculaires courantes, notamment infectieuses(16). La spécialité ophtalmologique, discipline médico-chirurgicale, présente comme singularité de nécessiter une instrumentation spécifique et des notions théoriques pointues en matière d'optique dès qu'il s'agit d'équipements optiques.

Compte tenu du nombre croissant de connaissances à acquérir dans la spécialité de médecine générale, les praticiens ne peuvent tout connaître au temps t. D'autant que les délégations de taches vont se faire de plus en plus fréquentes et que les règles encadrant les ordonnances de renouvellement actuellement en vigueur sont très récentes (2016).

Nous avons trouvé peu d'articles dans la presse à destination des praticiens en médecine générale les informant de ces nouveautés. Un article(17) intitulé « des changements dans la filière optique » était paru en octobre 2018 dans la revue Prescrire© pour synthétiser les nouveautés du décret 2016-1381.

Les réponses à notre questionnaire, mettent en lumière des médecins en difficulté avec l'ophtalmologie, sa législation : ils sont 5.5 % à se déclarer à l'aise avec les problématiques de réfraction et 26.80 % à penser connaître les règles encadrant le renouvellement de verres correcteurs.

Leur sentiment de ne pas être suffisamment compétents en ophtalmologie est le premier motif qui les pousserait à ne pas prescrire à 41.80%.

Cet avis semble partagé par les patients : un sondage IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) de 2011(18) les interrogeait sur la personne la plus compétente pour le dépistage des troubles oculaires : l'ophtalmologistes arrivait bien sûr en tête avec 92 % suivi de l'opticien à 4 % ; en dernière place arrivait le médecin à égalité avec l'orthoptiste à 2 %.

Le rôle de ces deux corps de métier a été défini par la HAS(19) :

- Les opticiens-lunetiers adaptent, contrôlent et vendent l'équipement optique, de quelque nature qu'il soit, destiné à compenser les anomalies de la réfraction
- L'orthoptiste réalise des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies fonctionnelles de la vision

La question du recours à l'orthoptiste montre que les praticiens sont plus enclins à réaliser la prescription si le test de réfraction est réalisé par l'orthoptiste (64.10 %). Leurs compétences sur les troubles de la réfraction sont connues des praticiens

Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur cette préférence. Les médecins généralistes ont l'habitude d'adresser les patients aux orthoptistes et d'en obtenir leurs retours. Ils peuvent au quotidien toucher du doigt leurs compétences.

Dans notre étude, 32.3 % déclarent ne pas connaître suffisamment la compétence de l'opticien pour réaliser cette prescription. Pourtant, l'examen de réfraction fait partie intégrante de leur formation(20).

Les médecins connaissent-ils leurs compétences exactes ou se méfient-ils de l'aspect marchand du métier d'opticien ?

Si le socle des connaissances théoriques de l'orthoptiste(21) est plus orienté et riche en pathologies oculaires que celui de l'opticien, nous pouvons nous demander si préférer un bilan auprès de l'orthoptiste plutôt qu'auprès de l'opticien, garantit un meilleur dépistage des pathologies oculaires annexes aux troubles purs de réfraction.

Malgré des lacunes ressenties et réelles notamment sur la législation, malgré des réserves sur la compétence de l'opticien, pourquoi nos votants choisissent de prescrire plutôt que de ne pas prescrire ?

Balint, reprit dans un livre(22) de la SFMG (Société Française de Médecine Générale), parlait de la relation médecin malade comme d'une compagnie d'investissement mutuel : « c'est sur cette base de satisfaction mutuelle et de frustration mutuelle qu'une relation unique s'établit entre l'omnipraticien et ceux de ses patients qui restent avec lui. »

Les praticiens peuvent accepter une prescription pour rendre service, faire plaisir au patient, être bien vu par lui, éviter des explications, gagner du temps, ne pas se confronter à un manque de connaissance sur un sujet précis ou ne pas continuer à subir une pression de prescription... Les raisons sont multiples.

Une thèse(23) de Gwenola Levasseur en 2002 s'intéressait aux demandes des patients jugées non fondées. Elle y montrait que dans 63 % des cas, la réponse du médecin était en partie favorable au patient.

Beaucoup de travaux, portant certes plutôt sur la prescription de médicaments, établissent que les attentes de prescription sont surestimées par les médecins. Il est communément admis que la symbolique de la prescription est forte, qu'elle reconnait la « capacité d'intervention du médecin » et la qualité de malade du patient.

Une thèse(24) s'est penchée sur l'évolution de la relation médecin malade après un refus de prescription : les patients déclaraient à 65 % que le refus avait peu ou pas modifié leur relation médecin malade. 91 % de patients y estimaient que le médecin devait justifier de chaque décision à leur égard. Il semble qu'un refus motivé et expliqué au patient change peu la relation du médecin à son malade.

Dans sa thèse, Gwenola Levasseur précise que le refus est perçu comme doublement dissonant par le patient : il y a dérogation à la fois à la relation d'aide et à la fois à l'attitude plus généralement tournée vers l'action du médecin.

Mais dans le cas qui nous concerne, ce refus peut d'autant être audible par le patient, qu'il obéit au principe du *primum non nocere* (je ne réalise pas une prescription de dispositifs optiques qui retarderait le prochain rendez-vous chez le spécialiste et l'éventuel dépistage de pathologies oculaires autres) et qu'il ne constitue pas en lui-même un refus, inactif, mais plutôt un adressage à un ophtalmologiste pour faire du dépistage. La WONCA (World Organization of National Colleges and Academies of general practitioners) Europe en 2002 précisait(25) dans les « caractéristiques de la discipline de médecine générale – médecine de famille », qu'elle a « la responsabilité d'assurer des soins continus et longitudinaux, selon les besoins du patient ».

La décision de prescrire ou ne pas prescrire dépend de chaque médecin, de chaque patient et de la relation qu'ils nouent : la littérature(22) décrit plutôt cela comme une négociation « entre le souhaitable du patient et le possible du médecin ». Cette latitude est appelée espace de liberté décisionnelle. Elle explique en partie que si aujourd'hui avec ce patient, je choisis de prescrire cette paire de lunettes, demain avec un autre, ayant ses propres caractéristiques, je ne la prescrirai pas.

Une des clés à apporter pour améliorer l'acceptabilité de notre réponse à la demande est celle de l'approche négociée de la relation médecin malade ; le patient devient partenaire et la consultation pourra aboutir à une décision médicale partagée.

Cette décision médicale partagée est définie par C. Charles (22) selon 4 principes :

- deux personnes impliquées
- qui se partagent mutuellement l'information
- le patient et le médecin participent au processus de décision
- la solution choisie in fine est le fruit d'une prise de décision commune

Dans un article(26) intitulé « Rôle du patient dans la rédaction de l'ordonnance en médecine », l'auteur conclut en disant que « le moment de la prescription est un temps privilégié d'échanges et d'éducation du patient. Cela renforce la relation médecin patient et semble améliorer l'acceptation et l'observance de la prescription. Il faut que les médecins apprennent à transformer ce qui est parfois ressenti comme une pression, en participation consciente et constructive du patient. »

C'est cette implication forte du médecin dans la relation à son patient, autant thérapeutique qu'éducative, qui définit « l'effet médecin » de Balint : « le médicament le plus fréquemment utilisé en médecine générale est le médecin lui-même(22) ».

Dans une thèse(27) sur le vécu d'internes en médecine générale du « non à bon escient » face à un patient, ce qui a le plus aidé les internes à formuler ce « non » ce sont leurs connaissances

Que le médecin soit d'accord ou pas avec la réalisation de la prescription, connaître le contexte, la législation et son réseau de soin semble être un postulat nécessaire pour s'armer face à ce type de demandes et motiver sa prescription ou sa non prescription, ne pas la subir.

Contexte

En juillet 2017(28), le président du SNOF s'alarmait du projet d'expérimentation d'une coopération entre orthoptistes et médecins généralistes pour le renouvellement des lunettes. Si les durées de validité des ordonnances de lunettes ont été décidées en concertation avec les ophtalmologistes, ils estiment que passés ces délais, un ophtalmologiste doit être revu. D'autant qu'ils ne sont que 5 % à s'opposer au renouvellement sur les ordonnances de lunettes, souvent ou systématiquement (14).

Législation

Après avoir échangé avec le patient, notamment sur la dernière fois qu'il a consulté un ophtalmologiste, cette connaissance permettra d'assoir la décision du praticien et expliquer à son patient par exemple qu'il n'accepte pas de réaliser cette ordonnance car le spécialiste n'a pas été vu depuis longtemps ; Gwenola Levasseur dit : « l'accord parce que consensuel n'a pas à être justifié alors que le désaccord lui doit pouvoir être argumenté ».

A contrario s'il ressort de l'échange avec le patient que le renouvellement peut être fait sans voir l'ophtalmologiste, le praticien peut tirer satisfaction d'avoir pu à la fois rendre service à son patient tout en ayant bien pris en compte le risque de passer à côté d'une autre pathologie oculaire.

• Réseau de soin

Il nous semble primordial de connaître les intervenants locaux, qu'il s'agisse des opticiens ou des orthoptistes de son bassin de santé; savoir ce qu'ils font, les rencontrer. Ce décloisonnement de l'activité peut accroître la confiance en son partenaire professionnel, connaître ses domaines de compétences ainsi que leurs limites.

Toujours selon la WONCA(19), la médecine générale « utilise de façon efficiente les ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les autres professionnels de soins primaires et la gestion du recours aux autres spécialités, se plaçant si nécessaire en défenseur du patient ».

La principale force de cette étude, est son originalité : c'est une des rares thèses qui s'intéresse à la prescription de dispositifs d'optique en médecine générale et spécifiquement au ressenti du médecin face à cette demande. Elle permet de faire un état des lieux et de dégager des tendances sur une problématique actuelle pour permettre aux médecins généralistes de mieux cerner cette nouvelle prescription qui arrive dans nos pratiques.

Concernant les limites, les répondants sont en moyenne plus jeunes, plus porteurs de lunettes avec une part de femme plus importante qu'en population moyenne de médecins généralistes.

Un manque de puissance avec un taux de réponse à 12,7 %, qui laisse préjuger que les médecins moins à l'aise n'ont pas répondu, malgré un nombre important de questionnaires récoltés.

Une des limites est celle posée par un item du questionnaire : 45.5 % des interrogés pensent que l'opticien adresse le patient car c'est obligatoire pour renouveler une ordonnance de verres correcteurs, item trop ambigüe et donc non exploité dans la discussion.

Il aurait également été intéressant de prolonger le questionnaire pour connaître les raisons qui sous-tendent la préférence des médecins pour l'orthoptiste plutôt que l'opticien.

Conclusion

La demande de prescription d'équipements optiques, auprès des médecins généralistes de l'ex Midi-Pyrénées, de patients adressés par leur opticien est un phénomène dont la fréquence n'est pas négligeable et dont nous pouvons prédire l'augmentation.

La connaissance des durées de validité des ordonnances permet de comprendre que renouveler une ordonnance d'équipement optique, c'est différer encore la surveillance ophtalmologique. C'est un risque dont les praticiens doivent avoir conscience au moment de prescrire.

Un vecteur de type fiche-mémo, simple et clair, disponible sur des sites d'aide à la prescription utilisés par les praticiens, pourrait permettre une meilleure diffusion de cette législation.

Vu

toulouse le 29/10/2019 Touloux, le 29.10.2019

Le Président du Jury fesséur Pierre MESTHÉ

Vu permis d'imprimer Le Doyen de la Faculté de Médecine Purpan D.CARRIE

Bibliographie

- 1. SNOF. SNOF Les Besoins en Ophtalmologistes (d'ici 2030) [Internet]. [cité 22 juill 2019]. Disponible sur: http://www.snof.org/docs/anim/index.html
- 2. Rault J-F. La démographie médicale en Région Midi-Pyrénées Situation en 2015 [Internet]. CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins); 2015 [cité 22 sept 2019] p. 75. Disponible sur: https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/analyse_etude/17q9r4x/atlas_midi_pyrenees_2015-2.pdf
- 3. DREES. La moitié des rendez-vous sont obtenus en 2 jours chez le généraliste, en 52 jours chez l'ophtalmologiste. Etudes Résultats. oct 2018;
- 4. Décret n°2007-553 du 13 avril 2007 relatif aux conditions d'adaptation de la prescription médicale initiale de verres correcteurs dans le cadre d'un renouvellement et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier. Article 1. 2007-553 avr 13, 2007.
- 5. HAS. Troubles de la réfraction : délivrance de verres correcteurs par les opticiens dans le cadre d'un renouvellement. 2011 mars.
- 6. Décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier. 2016-1381 oct 12, 2016.
- 7. Arrêté du 25 octobre 2016 fixant la liste des situations médicales prévues aux articles D. 4362-11-1 et D. 4362-12-1 du code de la santé publique.
- 8. Code de déontologie médicale [Internet]. Code de déontologie médicale, Article 8 avr, 2017. Disponible sur: https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/codedeont.pdf
- Code de la santé publique [Internet]. Code de la santé publique, Article R4127-34 juill 29, 2004. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000001914836 &cidTexte=LEGITEXT000005822264&categorieLien=id
- 10. Bouet P. Atlas de la démographie médicale en France [Internet]. Conseil National de l'Ordre des Médecins; 2018 [cité 22 sept 2019] p. 165. Disponible sur: https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/analyse_etude/hb1htw/cnom_atlas_2018_0.pdf
- 11. INSEE. Enquête Handicap-santé volet ménages [Internet]. 2008 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur: https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1245
- 12. Dr Jean-François RAULT CN de l'Ordre des M. La démographie médicale En Région Midi-Pyrénées Situation en 2015. 2015.

- 13. Cour des comptes. Sécurité sociale 2018: Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale [Internet]. 2018 oct [cité 22 sept 2019] p. 473. Disponible sur: https://www.ccomptes.fr/fr/publications/securite-sociale-2018
- 14. SNOF. Renouvellement des lunettes chez l'opticien : les ophtalmologistes constatent une délégation insuffisamment assumée par les opticiens [Internet]. 2019 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur: https://www.snof.org/2019-renouvellement-des-lunettes-chez-lopticien
- 15. Marché de l'optique 2017 [Internet]. 2018 [cité 20 sept 2019]. Disponible sur: https://www.acuite.fr/pratique/chiffres-et-economie/marche-de-loptique-2017
- 16. MAHÉ Soazig. Les consultations ophtalmologiques en médecine générale : analyse des données de l'étude ECOGEN. [Angers]: Angers; 2017.
- 17. Des changements dans la filière optique. Prescrire. 2018;38(420):783 784.
- 18. IFOP. Les Français et la vue [Internet]. 2011 [cité 12 oct 2019]. Disponible sur: https://www.ifop.com/publication/les-français-et-la-vue/
- 19. HAS. Troubles de la réfraction : délivrance des verres correcteurs par les opticiens dans le cadre d'un renouvellement [Internet]. 2011 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2011-04/troubles de la refraction renouvellement des lunettes argumentaire.pdf
- 20. Direction générale de l'enseignement supérieur. Réferentiel BTS opticien-lunetier [Internet]. 2018 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur: http://primalanoue.cfalanoue.com/IMG/pdf/BTS_opticien_2008.pdf
- 21. Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste [Internet]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029913536&cate gorieLien=id
- 22. Kandel, Olivier, Bousquet Marie-Alice, Chouilly Julie. Manuel théorique de médecine générale: 41 concepts à l'exercice de la discipline. Global Media Sante; 2018. 207 p. (SFMG Le plaisir de comprendre).
- 23. Levasseur G, Schweyer, Francois-Xavier. Les demandes des patients jugées non fondées par les médecins. Rev Prat Médecine Générale. 2003;17(603):247.
- 24. Arzur J. Le refus de prescription: impact sur la relation médecin-patient [Thèse de doctorat]. [Caen, France]: Caen; 2011.
- 25. WONCA Europe. La définition européenne de la médecine générale médecine de famille [Internet]. 2002 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur: https://www.woncaeurope.org/sites/default/files/documents/WONCA%20definition%2 0French%20version.pdf

- 26. Esman L, Oustric, Stephane, Michot Maïlys, et al. Rôle du patient dans la rédaction de l'ordonnance en médecine. Rev Prat Médecine Générale. 2006;20(732):596.
- 27. Juillard M. Savoir dire non à bon escient : vécu des internes en médecine générale. Études quantitative et qualitative auprès des internes de Médecine Générale de Paris V [Thèse de doctorat]. [Paris, France]: Paris Descartes; Février 20015.
- 28. Renouvellement des ordonnances optiques par les généralistes : « Une bêtise », selon les ophtalmologistes [Internet]. Acuité. 2017 [cité 20 sept 2019]. Disponible sur: https://www.acuite.fr/actualite/profession/115759/renouvellement-des-ordonnances-optiques-par-les-generalistes-une-betise

Annexe 1: questionnaire

<u>Présentation</u>

Vous êtes:

- une femme
- un homme

Votre âge:

Diriez-vous que votre exercice est plutôt :

- Urbain
- Semi Rural
- Rural

Portez-vous des lunettes?

- Oui
- Non

Mise en situation:

Un/une patient(e) se présente à une de vos consultations. Elle/il vient de rencontrer son opticien pour un renouvellement de lunettes de vue. L'opticien a inscrit sur un papier les corrections nécessaires à la vue du patient. Votre patient(e) vous demande s'il vous est possible de rédiger une ordonnance de lunettes.

Diriez-vous que cette situation se présente à vous :

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Très souvent

Devant cette situation vous avez plutôt tendance à :

- Ne pas rédiger l'ordonnance
- Rédiger l'ordonnance

Selon vous, pourquoi l'opticien vous adresse le patient?

- C'est obligatoire pour renouveler une ordonnance de verres correcteurs
- Il a détecté une modification des besoins de correction du patient et nécessite de ce fait une nouvelle prescription
- L'impossibilité d'avoir un rendez-vous chez un ophtalmologiste
- La durée de validité de l'ordonnance initiale a expiré

Pensez-vous que la validité d'une ordonnance de lunettes soit conditionnée par :

- L'âge du patient
- Son type de corrections : lunettes ou lentilles
- Les deux
- Aucun des deux

Quelle est la première raison qui vous pousserait à ne pas prescrire ?

- Vous ne vous sentez pas suffisamment compétent en ophtalmologie
- Vous ne connaissez pas la compétence de l'opticien
- Vous ne pensez pas connaître suffisamment les règles encadrant le renouvellement de prescription de verres correcteurs

Quelle(s) raison(s) vous encouragerai(en)t à réaliser cette prescription ?

- Vous rendez service au patient
- Vous vous sentez suffisamment à l'aise avec les problématiques de réfraction
- Vous connaissez les règles encadrant le renouvellement de verres correcteurs

Seriez-vous plus enclin à prescrire cette paire de lunettes si l'examen de réfraction avait été réalisé par un/une orthoptiste ?

- Oui
- Non

Résumé

Auteur: Joris COLOMB

Directeur de thèse : Dr Jordan BIREBENT Date de soutenance : 03 décembre 2019

TITRE: Attitude des médecins généralistes en région Occitane Ouest face à une demande de prescription de correction optique. OBJECTIF: Connaitre l'attitude de prescription des médecins généralistes de l'ex Midi Pyrénées, face à la demande de prescription d'équipement optique. MATERIEL ET METHODES: étude quantitative transversale opérationnelle du 28/06/2019 au 28/07/2019. Ont été inclus tous les médecins généralistes d'ex Midi Pyrénées ayant une adresse mail valide auprès de l'URPS. Le recueil des données s'est fait par un autoquestionnaire en ligne qui comprenait 4 parties après un scénario de mise en situation clinique. L'analyse des données a été réalisée avec le logiciel Excel©. RESULTATS: 220 questionnaires validés. Situation clinique rencontrée au moins une fois par 97.7 % des répondants. 70.9 % de réponses positives à la demande de prescription. 25 % des répondants connaissent les conditions de la validité d'une ordonnance de lunettes. 70.9 % des répondants ont conscience de la difficulté d'accès aux ophtalmologistes.74.1 % ne se sentent pas assez compétents pour prescrire. 80, 9 % évoquent le service médical rendu comme premier moteur de leur prescription .64.1 % disent préférer l'orthoptiste pour effectuer des bilans de réfraction. CONCLUSION : les praticiens sont exposés fréquemment à cette demande et y répondent favorablement le plus souvent malgré des lacunes sur les règles de renouvellement.

MOTS CLES: équipement optique / lunettes / renouvellement / prescription

TITLE: Attitude of prescription in west occitanie facing a request of optical equipment's. OBJECTIVE: to determine prescription's attitude of general practitioner facing the patient's request for prescription of optical equipment MATERIAL AND METHOD: Observational cross-sectional quantitative study from 06/28/2019 to 07/28/2019. Were included all the GP having valid email adress at the URPS. The data collection was done through an online self-questionnaire that consisted of 4 parts after a scenario of clinical role-playing. Data analysis was performed with Excel ® software. RESULTS: 220 questionnaires. Clinical situation lived at least once for 97.7 % of examined people. 70.9 % accept the prescription. 25 % are right about conditions of validity of glasses's prescription. 70.9 % have consciousness of difficulty to access an ophtalmologist 74.1% don't feel enought skilful to prescribe. 64.1 % prefer an orthoptist for refraction examination. CONCLUSION: general practitioners are often exposed to that request and frequently accept to do the prescription despite lack of knowledge about rules of renewal

KEY WORDS: optical equipment /glasses / renewal /prescription

Présentée et soutenue publiquement le Mardi 03 décembre 2019 par M. Joris COLOMB

Directeur de thèse : M. le Docteur Jordan BIREBENT

Discipline administrative : médecine générale.

Faculté de médecine Rangueil – 133 route de Narbonne – 31062 Toulouse Cedex 04 - France